



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 117358

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le libellé des cartes nationales d'identité des Allemands, et de façon générale de tous les Européens résidant en France. Nombre d'Allemands domiciliés sur le territoire français, notamment les travailleurs transfrontaliers, s'émeuvent d'avoir en leur possession une carte nationale d'identité portant à son verso la mention « *ohne Wohnsitz im Inland* » (i.e. « ne résidant pas dans le pays »). Il souhaiterait que le Gouvernement se prononce sur la possibilité pratique d'apposer sur la carte nationale d'identité de chaque Allemand résidant en France l'adresse complète du lieu de domiciliation de la personne concernée, et de généraliser à terme la disposition précitée à tous les Européens résidant en France. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Texte de la réponse

La loi fédérale allemande relative aux cartes d'identité (« Personalausweisgesetz ») prévoit, pour les ressortissants allemands ne résidant pas en Allemagne, l'inscription d'une mention « keine Hauptwohnung in Deutschland » (« pas de résidence principale en Allemagne ») au dos de leur document d'identité. Cette situation peut, dans certains cas, engendrer des difficultés pour les intéressés. En Allemagne, la carte d'identité est en effet le document généralement requis pour prouver son adresse de résidence. En France, en revanche, la dernière facture de téléphone ou d'électricité et de gaz peut être utilisée par les ressortissants allemands résidant en territoire français comme justificatif de domicile. En tout état de cause, la délivrance des cartes nationales d'identité aux citoyens allemands relève des autorités de leur pays d'origine, dans le respect de la législation en vigueur. C'est la raison pour laquelle le ministère des affaires étrangères et européennes proposera que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du dialogue transfrontalier franco-allemand.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117358

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9483

Réponse publiée le : 6 décembre 2011, page 12783